

The background of the entire page is a close-up photograph of many hands of various skin tones (light, medium, and dark brown) stacked together in a supportive, pyramid-like structure. The hands are positioned with fingers pointing outwards, creating a sense of unity and teamwork. The lighting is bright and natural, highlighting the textures of the skin.

CO

DE

ETHI

QUE



Nous sommes une société énergétique.

Nous soutenons concrètement une transition énergétique juste,

ayant pour objectif de préserver notre planète

*et promouvoir un accès à l'énergie efficace
et durable pour tous.*

Notre travail se base sur la passion et l'innovation.

Sur nos forces et nos compétences uniques.

*Sur l'égalité de dignité de chaque personne,
en reconnaissant la diversité comme une valeur fondamentale
pour le développement humain.*

Sur la responsabilité, l'intégrité et la transparence de nos actions.

*Nous croyons en la valeur de partenariats à long terme
avec les pays et les communautés dans lesquels nous intervenons,
en apportant un bien-être durable pour tous.*



Le programme à l'horizon 2030 pour le développement durable des Nations Unies, présenté en septembre 2015, identifie les 17 objectifs de développement durable (ODD - Sustainable Development Goals SDGs) qui représentent des objectifs communs de développement durable face aux défis sociaux complexes d'aujourd'hui. Ces objectifs constituent une référence importante pour la communauté internationale et pour Eni dans la conduite de ses activités dans les pays où elle opère.



Approuvé par le Conseil
d'Administration d'Eni SpA
le 18 mars 2020

NOTRE ENGAGEMENT

Eni s'engage à garantir le respect des Droits de l'Homme internationalement reconnus dans ses activités et celles de ses partenaires commerciaux. Ce conformément aux **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGP)** ainsi qu'aux **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**. L'engagement d'Eni de se conformer aux normes et aux traités internationaux en matière de Droits de l'Homme est exprimé dans la **Déclaration Eni sur le respect des Droits de l'Homme** et est également intégré dans d'autres documents fondamentaux dans le cadre du système normatif interne de la société. L'approche d'Eni envers les droits de l'homme est également confirmée dans l'Accord-cadre mondial sur les relations industrielles au niveau international et sur la responsabilité sociale de l'entreprise. Celui-ci a été renouvelé en 2019 et dans le respect des **Voluntary Principles on Security & Human Rights**.

Eni est déterminée à contribuer positivement à la réalisation des Sustainable Development Goals (SDGs). Eni soutient une **transition énergétique faible en carbone, socialement équitable** et figure parmi les signataires du Paris Pledge, en soutenant ainsi les objectifs contenus dans l'**Accord de Paris**.



INTRODUCTION

Les valeurs qui guident nos choix	5
Nos responsabilités	6

NOUS RECONNAISSONS ET PROTEGEONS LA VALEUR DE TOUTE NOS PERSONNES

Nous promouvons la santé et la sécurité de nos employés	12
Nous soutenons la création d'un environnement de travail éthique	14
Nous reconnaissons le rôle de la diversité et encourageons la culture de la pluralité	16
Nous valorisons le professionnalisme de nos personnes	17

NOUS INSTAURONS DES RELATIONS RESPONSABLES AVEC NOS STAKEHOLDER

Nous gérons les relations avec les fournisseurs, les partenaires commerciaux et industriels de manière responsable	20
Nous gérons les relations avec les clients et les consommateurs de manière transparente	21
Nous créons de la valeur de façon éthique pour nos actionnaires	22
Nous coopérons de façon transparente avec les autorités et les institutions	23
Nous collaborons avec les communautés dans lesquelles nous opérons pour créer de la valeur partagée	24



NOUS NOUS ENGAGEONS À CONTRER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS EFFETS

Nous soutenons une transition énergétique low carbon et socialement équitable	28
Nous protégeons l'environnement et optimisons l'utilisation des ressources énergétiques	29

NOUS TRAVAILLONS AVEC INTEGRITE

Nous prévenons et gérons les conflits d'intérêt	32
Nous combattons la corruption	34
Nous garantissons à nos stakeholder la transparence et l'exactitude des informations	36
Nous opérons sur les marchés avec loyauté et équité et dans le respect des règles	37
Nous protégeons le droit à la privacy de nos stakeholder	38

NOUS RESPECTONS ET NOUS PROTEGEONS LES RESSOURCES DE NOTRE ENTREPRISE

Nous utilisons correctement les actifs de l'entreprise	42
Nous protégeons les informations de l'entreprise et la propriété intellectuelle	43
Nous protégeons notre réputation	44

MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

46

LES VALEURS QUI GUIDENT NOS CHOIX

Nos valeurs nous disent qui nous sommes, en quoi nous croyons, guident nos actions, caractérisent notre engagement et guident notre comportement et celui de ceux qui interagissent avec nous.

NOS VALEURS	APPROCHE
Intégrité	Nous exerçons nos activités quotidiennes avec responsabilité, équité, loyauté et bonne foi, dans le respect des réglementations internes et externes.
Respect et protection des Droits de l'Homme	Nous agissons dans le respect de la dignité humaine et des Droits de l'Homme et exigeons le même engagement de tous nos partenaires. Nous assurons un environnement de travail inclusif qui valorise l'unicité et la diversité en tant que ressources fondamentales pour le développement de l'humanité.
Transparence	Nous sommes attentifs aux besoins et aux attentes de nos stakeholder. Nous engageons un dialogue continu avec nos interlocuteurs, les informant clairement, complètement et honnêtement, conscients que le partage des objectifs et des résultats est essentiel pour maximiser la valeur et réduire les risques d'entreprise.
Promotion du développement	Nous travaillons pour soutenir un accès efficace et durable aux ressources énergétiques et qui protège les besoins des générations futures tout en respectant les Droits de l'Homme, l'environnement et la société dans son ensemble. Nous privilégions un développement inclusif qui puisse générer une valeur partagée et durable sur tous les territoires dans lesquels nous opérons en travaillant aux côtés des communautés.
Excellence opérationnelle	Nous assurons l'efficacité et l'intégration de nos activités, minimisant les risques et créant des opportunités tout au long du cycle de valeur.
Travail en équipe et collaboration	Nous travaillons avec passion, nous croyons à l'esprit d'équipe et nous valorisons les compétences de chacun. Nous reconnaissons la collaboration comme un élément primordial pour construire des relations solides et durables, à travers lesquelles nous pouvons exprimer notre potentiel et atteindre les objectifs de l'entreprise.
Innovation	Nous croyons que l'innovation est à la base de la croissance des personnes et des entreprises. Nous nous engageons à acquérir des compétences technologiques de pointe pour développer des idées innovantes et améliorer nos activités quotidiennes, contribuant au progrès de la société civile en termes de plus grande sécurité et de moindre impact environnemental.

NOS RESPONSABILITÉS

Le Code Éthique s'inspire d'un idéal de coopération entre les personnes, en respectant le rôle de chacun. Il constitue un guide pour prendre des décisions et des actions cohérentes avec la culture de la responsabilité, de la légalité, de la transparence et de la création de valeur à long terme pour tous nos interlocuteurs, contribuant au développement durable.

DESTINATAIRES DU CODE ÉTHIQUE

Le Code Éthique est adressé aux membres des organes administratifs et de contrôle d'Eni et à ses employés (ci-après les "Personnes d'Eni"), ainsi qu'à tout tiers qui collabore ou travaille en nom et pour compte ou dans l'intérêt d'Eni. Le Code s'applique donc à nous tous, en tant que destinataires, partout où nous opérons et de n'importe quelle manière nous contribuons à créer de la valeur pour l'entreprise.

Comprendre, adopter et diffuser le Code Éthique renforce non seulement nos valeurs exprimées dans les principes, les engagements et les comportements, mais contribue également à orienter la mission stratégique d'Eni en tant que "société de l'énergie". Nous assumons la responsabilité de connaître et de respecter les principes et le contenu du Code Éthique, ainsi que les outils normatifs dans lesquels ceux-ci sont explicités et qui régissent nos activités. Les administrateurs et la direction d'Eni s'engagent à donner corps aux principes et au contenu du Code, en donnant toujours l'exemple et en assumant les responsabilités internes et externes, renforçant la confiance, la cohésion et l'esprit de groupe.

La conviction d'agir au profit ou dans l'intérêt d'Eni ne peut en aucun cas justifier, même pas en partie, l'adoption de comportements contraires aux principes et au contenu du Code Éthique.





► EN TANT QUE DESTINATAIRES DU CODE ÉTHIQUE:

- Nous agissons de manière professionnelle et éthique, conformément aux principes du Code.
- Nous sommes un exemple pour les autres en opérant de manière responsable.
- Nous identifions les principaux risques de violation du Code Éthique et nous nous mobilisons afin d'éviter tout comportement inapproprié, illégal ou contraire à l'éthique.
- Nous conservons une documentation adéquate des activités réalisées, afin de toujours permettre la traçabilité et la vérifiabilité.

► EN TANT QUE PERSONNES D'ENI:

- Nous faisons en sorte que chaque personne avec laquelle nous travaillons connaisse et respecte le Code Éthique.
- Nous demandons conseil à notre responsable ou à la fonction Conformité Intégrée en cas de doute interprétatif sur les principes du Code Éthique et les comportements qui en découlent.
- Nous accordons la plus grande attention aux outils de formation mis à notre disposition.

► SI NOUS AVONS DES COLLABORATEURS:

- Nous veillons à ce qu'ils respectent le Code Éthique et les lois applicables, y compris à travers la participation à des activités de formation appropriées, et nous les soutenons dans l'application du Code.
- Nous prêtons attention aux risques possibles de violation du Code Éthique et nous encourageons nos collaborateurs à signaler rapidement toute violation potentielle.
- Nous prenons des mesures cohérentes et appropriées, dans le cadre de nos compétences, pour faire face aux violations réelles ou potentielles du Code Éthique.

QU'ATTENDONS-NOUS DE CEUX QUI TRAVAILLENT AVEC NOUS?

En tant qu'Eni, nous nous engageons à garantir la légalité, la transparence, l'équité et l'honnêteté dans toutes nos activités ainsi qu'à créer de la valeur sur le long terme pour l'ensemble de nos stakeholder. Nous attendons donc de nos interlocuteurs qu'ils adoptent un comportement également socialement responsable en développant des programmes et des contrôles éthiques appropriés, conformes aux principes et comportements présentés dans notre Code Éthique. Nous nous réservons le droit de prendre des mesures appropriées contre les personnes qui ne répondent pas à nos attentes et n'agissent pas conformément aux principes du Code.

COMMENT SE COMPORTEZ DANS LES SITUATIONS D'INCERTITUDE

Le Code Éthique ne peut pas fournir de recommandations spécifiques pour chaque situation. Lorsque nous sommes incertains ou lorsque nous nous sentons particulièrement sous pression de prendre une décision, apprenons à nous poser les bonnes questions.

IMPARIAMO A FARE LE DOMANDE GIUSTE

- ▶ Ce que je fais est-il licite?
- ▶ Suis-je en train de respecter les valeurs et les principes du Code Éthique d'Eni?
- ▶ Mon comportement est-il conforme aux procédures de l'entreprise?
- ▶ Mon comportement est-il correct?
- ▶ Serais-je à l'aise si mes actions étaient rendues publiques?

Si la réponse même à une seule de ces questions est "Non" ou si nous avons un doute sur la légitimité de notre action ou l'application d'un principe du Code Éthique, d'une politique ou d'une norme de comportement, il se doit d'interrompre son action en demandant des conseils par le biais du canal le plus approprié. Exprimer des doutes et se poser des questions nous aide à gérer correctement les situations et à résoudre tout éventuel problème.

EN CASE DE DOUTE OU DE QUESTION, À QUI S'ADRESSER

A notre responsable ▶ Notre responsable peut-il répondre à nos questions?

A d'autres responsables ▶ Un autre responsable peut-il répondre à nos questions?

A la fonction Conformité Intégrée ▶ Si nous ne savons pas vers qui nous adresser, la fonction Conformité Intégrée est disponible pour fournir un support sur l'interprétation du contenu du Code Ethique et des comportements qui en découlent.





Nous considérons les **personnes** comme le point de départ et le but ultime de toutes nos actions. C'est pourquoi nous travaillons pour garantir **la santé et la sécurité** de chacun d'entre nous et de notre entourage.

Nous construisons chaque jour un environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou de harcèlement, basé sur des conditions de travail décentes, sur le **dialogue ouvert** et sur la **valorisation de la diversité**. Conscients que le **dévouement** et l'**esprit d'équipe** sont des éléments clés pour atteindre l'excellence opérationnelle.

Nous nous engageons à développer le **talent** et à investir dans le **potentiel** de nos collaborateurs, en soutenant et en diffusant la culture de l'**innovation** et du **changement**.



PERSONNES

NOUS RECONNAISSONS
ET PROTEGEONS
LA VALEUR DE TOUTE
NOS PERSONNES

NOUS PROMOUVONS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS EMPLOYÉS



Nous souhaitons que chaque activité soit menée en toute sécurité, entendue comme Safety and Security. Nous respectons les **normes internationales de santé et de sécurité** les plus strictes, les lois et réglementations spécifiques des pays dans lesquels nous opérons. Nous visons l'**amélioration continue** et nous **responsabilisons tous les niveaux de l'entreprise**, afin d'assurer une gestion basée sur les principes de **précaution, prévention, protection et gestion des risques**.



DOUTES ET SOLUTIONS

Le donneur d'ordre organise la réunion de coordination entre les fournisseurs pour démarrer les travaux de maintenance d'une usine. Je travaille pour l'un des fournisseurs, mais je ne considère pas nécessaire d'être présent, en ayant compris clairement les activités qui m'ont été confiées. Ma participation à la réunion est-elle vraiment nécessaire?

Oui, tous les contractants doivent en tout cas participer afin de se coordonner et d'atténuer les risques d'interférence.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Le terme "security" fait référence aux activités visant à prévenir, traiter et surmonter les événements qui peuvent survenir à la suite d'actions produites par des tiers, terroristes, criminelles ou autrement illégales, qui exposent les personnes et les biens de la société (corporels et incorporels) à des effets potentiellement nocifs et/ou dommageables. Lorsque l'événement de security a une efficacité prolongée dans le temps (par exemple enlèvement de personne), il se transforme en urgence.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous définissons des outils de prévention et de protection appropriés contre tout comportement coupable ou malveillant, y compris de tiers, qui pourraient causer des dommages directs ou indirects aux Personnes d'Eni et/ou aux ressources matérielles et immatérielles de l'entreprise. Nous mettons à jour périodiquement les méthodes de travail en termes de prévention et en utilisant les meilleures technologies et pratiques de protection disponibles

nous n'adoptons pas de comportements illicites ou dangereux. Nous signalons toute situation qui pourrait représenter un danger insuffisamment contrôlé

nous prévoyons des temps de travail et des périodes de repos conformes à la législation applicable et conformes aux normes internationales de référence

nous diffusons une culture de santé et de sécurité qui correspond à un engagement constant pour nous

nous informons de manière claire et transparente nos employés, la communauté et nos partenaires sur les mesures nécessaires de prévention et de protection à mettre en œuvre, pour éliminer (et lorsque cela n'est pas possible, atténuer) les risques et les criticités des processus et des activités dans lesquels ils sont impliqués



LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "L'intégrité dans nos opérations", "Accord-cadre mondial sur les relations industrielles au niveau international et sur la responsabilité sociale de l'entreprise"
- > Documents internes: MSG "HSE", MSG "Sûreté"

NOUS SOUTENONS LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ÉTHIQUE



Nous croyons en notre personnel comme élément fondamental du succès de l'entreprise. Nous garantissons un **environnement de travail exempt de toute forme de discrimination ou d'abus** dans lequel nous nous respectons et nous nous soutenons mutuellement pour développer pleinement notre potentiel.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous établissons des relations de travail caractérisées par **équité, égalité, non-discrimination, attention et respect de la dignité de la personne**. Nous communiquons des opinions et des objections de manière appropriée et respectueuse. Nous rejetons tout comportement qui constitue de la violence physique ou psychologique, de la coercition, du harcèlement, de l'intimidation ou toute attitude en tout cas attribuable à des pratiques de mobbing et de harcèlement

nous interdisons tout type de harcèlement à caractère sexuel quelle qu'en soit la pratique et, malgré la définition légale du harcèlement variant selon la juridiction, nous considérons toujours inacceptable et interdit toute attitude et tout comportement qui pourraient provoquer un gêne ou inspirer la peur chez l'autre personne

nous rejetons toute forme de travail forcé et/ou de personne mineure

nous respectons les droits des travailleurs et les libertés syndicales comme, en particulier, la liberté d'association et la négociation collective, également à travers un dialogue responsable et constructif avec les organisations de protection du travail, qui favorise un climat de respect mutuel conformément aux principes d'équité, de transparence et de participation

nous promouvons l'**égalité des chances**, en particulier entre les sexes, pour chaque employé ou candidat. Nous garantissons des processus d'évaluation basés sur des critères de mérite, de compétence et de traitement équitable en fonction du rôle, de l'engagement et des résultats obtenus

nous favorisons un **environnement de travail sain et sûr**: par conséquent, dans le cadre du travail, nous interdisons l'utilisation, la présence ou la distribution de stupéfiants. Nous n'acceptons pas les substances alcoolisées sauf en cas d'autorisation explicite et nous ne fumons pas sur le lieu de travail sauf où cela est autorisé

Le harcèlement désigne toutes les actions et expressions verbales et visuelles dénigrantes et offensantes ou faisant en tout cas référence aux caractéristiques de la personne (sexe, origine ethnique, nationalité, religion, appartenance politique, diversité mentale et physique, orientation sexuelle, état de santé, âge et toutes autres données personnelles).

Le harcèlement sexuel peut être représenté, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, par des avances verbales ou écrites, offre d'avantages professionnels en échange de faveurs sexuelles, propositions de rendez-vous indésirables ou de contacts physiques non voulus, représailles ou attitudes menaçantes face aux refus à des avances ou des plaintes dans ce domaine, commentaires explicites, clinquants, gestuels ou dénigrants à caractère sexuel et sur l'aspect physique, ainsi que blagues, dérision, images ou textes de cette nature.



DOUTES ET SOLUTIONS

Depuis que mon supérieur a explicité son orientation sexuelle et la relation avec son partenaire, il est devenu la cible de messages implicites et de plaisanteries de la part de certains collègues. À son insu, des commentaires inappropriés, des allusions et des surnoms circulent qui, en plus d'être offensants, ont un impact négatif sur l'atmosphère et la collaboration au bureau. Que dois-je faire?

Eni s'engage à créer un environnement de travail respectueux des différences et exempt de tout type de discrimination, signalez les circonstances à votre responsable et en tout cas à la fonction Ressources Humaines.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Nos collaborateurs", "Déclaration sur le Respect des Droits de l'Homme", "Accord-cadre mondial sur les relations industrielles au niveau international et sur la responsabilité sociale de l'entreprise"
- > Documents internes: MSG "Ressources humaines", MSG "HSE"

NOUS RECONNAISSONS LE RÔLE DE LA DIVERSITÉ ET ENCOURAGEONS LA CULTURE DE LA PLURALITÉ



Nous considérons la **pluralité** et la **diversité** comme sources d'enrichissement et ressources pour le développement de l'humanité. Nous respectons et apprécions la contribution exclusive de chaque individu à notre entreprise, en nous engageant à créer un **environnement de travail inclusif** qui respecte la dignité de chacun de nous, en tenant compte de la contribution de chacun et en reconnaissant la **force des différences**.

DANS CETTE OPTIQUE:

- nous adoptons des comportements qui véhiculent et renforcent les valeurs de la diversité, en évitant et en censurant toute forme de discrimination
- nous soutenons des modèles organisationnels qui valorisent la coopération entre les personnes de différentes cultures, perspectives et expériences
- nous adoptons des mesures (formatrices, communicatives, comportementales et opérationnelles) qui contribuent à l'évolution de la culture interne vers des modèles extensifs d'inclusion active de toutes les diversités

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "Nos collaborateurs", Politique "Le développement durable"
- > Documents internes: MSG "Entreprise responsable et durable", MSG "Ressources humaines"



NOUS VALORISONS LE PROFESSIONNALISME DE NOS PERSONNES



Nous considérons les **compétences de nos personnes**, à tous les niveaux, comme **fondamentales pour l'excellence opérationnelle**. Nous encourageons le développement d'une culture basée sur la **diffusion des connaissances**, qui valorise le comportement et les contributions de chacun. Nous croyons au pouvoir du **partage**, de l'**échange d'idées** et de **confrontation**, ceci afin de créer la synergie fondamentale qui caractérise le travail d'équipe et donne lieu à d'excellents résultats.



DANS CETTE OPTIQUE:

nous croyons en la **formation** comme un outil pour enrichir les personnes, pour diffuser des valeurs éthiques et pour renforcer une corporate identity commune ; nous croyons que Education & Training sont la base de l'intégration organisationnelle et de la promotion du changement: nous contribuons tous activement aux processus de knowledge management pour stimuler la recherche de solutions innovantes

nous reconnaissons à nos personnes une **juste rémunération** pour les responsabilités acquises et la contribution apportée, dans le respect des références réglementaires et contractuelles applicables et en ligne avec les niveaux de rémunération des marchés de référence: **équité, méritocratie, soins personnels et non-discrimination** sont les éléments fondamentaux de nos systèmes de compensation & benefits

nous soutenons et encourageons la **mobilité et le développement international**, conçus comme des moments et des expériences importants dans la croissance professionnelle et personnelle de chacun de nous.



DOUTES ET SOLUTIONS

Je pense que mon professionnalisme pourrait se développer avec une expérience à l'étranger. Que puis-je faire pour en savoir plus?

Eni soutient et encourage la **mobilité et le développement international**, entendus comme des moments et des expériences importantes dans la croissance professionnelle et personnelle de chacun de nous. Signalez votre intérêt à votre responsable et à la fonction Ressources Humaines, pour approfondir les opportunités existantes à l'étranger conforme à votre profil professionnel.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Nos collaborateurs"
- > Documents internes: MSG "Ressources humaines"



Nous sommes attentifs aux exigences et aux attentes de nos stakeholder, avec lesquels nous instaurons des **relations transparentes, justes et responsables**.

Nous construisons et entretenons des relations solides avec nos fournisseurs et partenaires, fondées sur des principes **d'équité, de légalité, de respect des Droits de l'Homme et de protection de l'environnement et des communautés dans lesquelles nous opérons**. Nous protégeons nos clients et nos consommateurs en gagnant chaque jour leur confiance, en agissant correctement et en proposant des **produits et services aussi innovants que possible et de la plus haute qualité**.

Nous nous engageons à jouer un rôle actif dans **le soutien des communautés dans lesquelles nous opérons**, également à travers des alliances stratégiques avec des partenaires engagés sur le territoire et internationalement reconnus, grâce auxquels l'action synergique et le partage de savoir-faire devient un moteur de croissance socio-économique de ces réalités. Nous entretenons de toutes parts des **relations justes, respectueuses des Droits de l'Homme, transparentes et traçables avec les autorités et les institutions**.

Ce n'est qu'en agissant sur les principes de responsabilité et de transparence que nous pourrions protéger la valeur pour nos actionnaires et permettre à notre entreprise de continuer à grandir et à prospérer.



STA

KE

HOL

DER

**NOUS INSTAURONS
DES RELATIONS
RESPONSABLES AVEC
NOS STAKEHOLDER**

NOUS GÉRONS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS, LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE MANIÈRE RESPONSABLE



Nous partageons nos valeurs et notre intégrité avec nos fournisseurs, partenaires commerciaux et industriels afin que nos relations soient basées sur une transparence maximale. Chez nos fournisseurs et partenaires, nous recherchons, en plus d'un professionnalisme éprouvé, un **engagement à partager nos principes**. Nous encourageons les comportements et les pratiques de travail socialement responsables et nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils opèrent conformément à nos normes strictes de respect des Droits de l'Homme et de la protection de l'environnement. Nous nous engageons à agir en toute occasion avec rectitude, intégrité et équité, dans le respect de nos engagements contractuels.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous adoptons des processus de qualification, de sélection et de surveillance précis de nos fournisseurs et partenaires, basés sur les principes de transparence et d'intégrité. Nous ne tolérons pas les pratiques collusoires, dans le plein respect de la légalité

nous nous engageons à la définition et la diffusion de politiques, normes et règles qui guident l'action de nos fournisseurs et partenaires vers le respect des Droits de l'Homme et nos principes de durabilité

nous promovons des collaborations stratégiques à long terme basées sur une approche intégrée, coordonnée et transparente, encourageant un partage équitable des risques et des opportunités



DOUTES ET SOLUTIONS

À l'occasion d'une visite dans les usines d'un fournisseur, j'ai remarqué des éléments potentiellement critiques dans la façon de travailler (environnements mal entretenus, employés qui travaillent sans utiliser les EPI appropriés) et j'ai entendu des plaintes concernant le paiement des salaires devant la machine à café. Que dois-je faire?

Signalez l'incident à la Fonction Approvisionnement et au Gestionnaire de Contrat qui discuteront du problème avec le fournisseur et vérifieront le contenu des contrats de travail. Si les criticités signalées s'avèrent concrètes, les attentes de l'entreprise concernant les mesures correctives à prendre seront clairement communiquées au fournisseur et la mise en œuvre sera vérifiée par le fournisseur.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "Nos partenaires de la chaîne de valeur", "Slavery and Human Trafficking Statement", Positions sur "Conflict minerals", "Déclaration sur le respect des Droits de l'Homme", "Code de Conduite destiné aux fournisseurs"
- > Documents internes: MSG "Procurement", MSG "Entreprise responsable et durable", MSG "Commercial"

NOUS GÉRON LES RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES CONSOMMATEURS DE MANIÈRE TRANSPARENTE



Nous opérons sur les marchés nationaux et internationaux, en calquant nos politiques commerciales et nos choix stratégiques sur les **meilleures pratiques** et sur le principe de **loyauté professionnelle envers les clients et les consommateurs**. Nous construisons des relations commerciales axées sur les besoins du client, le mettant toujours en mesure de pouvoir **choisir librement et en connaissance de cause**.

? DOUTES ET SOLUTIONS

À l'occasion du lancement d'un nouveau produit, nous recevons une mise à jour de ses caractéristiques à la dernière minute. Étant donné que la différence est minime, avons-nous besoin de mettre à jour les spécifications du produit?

Oui, les informations sur les spécifications d'un produit/service ou d'une offre doivent toujours être exactes. Nous nous engageons à garantir la clarté, l'exhaustivité et la véracité des informations commerciales et nous censurons toute forme de communication qui pourrait constituer une publicité trompeuse.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les petites entreprises bénéficient de la même protection des consommateurs si elles sont victimes de pratiques commerciales déloyales. Il s'agit en particulier des soi-disant "micro-entreprises", c'est-à-dire de toutes les entités, sociétés ou associations qui, quelle que soit leur forme juridique, exercent une activité économique en employant moins de dix personnes et en réalisant un chiffre d'affaires annuel de 2 millions d'euros au maximum.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous menons toutes initiatives commerciales, visant à promouvoir l'entreprise et à encourager l'achat de ses produits et services, dans le respect de la réglementation qui protège les intérêts des consommateurs et la satisfaction du client

nous assurons que nos clients et consommateurs disposent d'informations complètes et transparentes lorsqu'ils décident d'entrer en relation avec nous. Nous nous engageons à assurer que les caractéristiques des produits et services fournis correspondent aux informations communiquées, afin permettre des choix conscients

nous assurons que nos clients et consommateurs soient protégés non seulement dans la phase de "premier contact" avec l'entreprise, mais également pendant toute la durée de la relation contractuelle. Nous nous engageons à fournir tout le soutien nécessaire pour la bonne poursuite et/ou pour l'achèvement de la relation contractuelle, également par une attention continue aux suggestions et réclamations des clients

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX

- > Documents publics: Politique "Nos partenaires de la chaîne de valeur"
- > Documents internes: MSG "Code des pratiques commerciales et de la publicité", MSG "Commercial"

NOUS CRÉONS DE LA VALEUR DE FAÇON ÉTHIQUE POUR NOS ACTIONNAIRES



Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les **droits de nos actionnaires** et nous **protégeons** leur investissement, en maximisant la valeur de notre entreprise. Nous adoptons les **meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise** et assurons une **transparence** et une **ponctualité maximales** dans le dialogue avec tous les actionnaires, en facilitant leur expression et en créant les conditions pour mener à bien des choix conscients.

DANS CETTE OPTIQUE:

- nous communiquons clairement nos stratégies et le travail du management de l'entreprise
- nous assurons un dialogue continu et constructif avec les actionnaires, en prêtant attention à leurs besoins et en tenant dûment compte des indications légitimes
- nous nous engageons à créer de la valeur également à long terme au profit des actionnaires, en garantissant la croissance durable de nos activités et en préservant leur confiance dans l'entreprise, en tenant également compte des intérêts des autres stakeholder.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Le gouvernement d'entreprise"
- > Documents internes: MSG "Gouvernance d'entreprise des sociétés d'ENI", MSG "Affaires générales et gouvernance d'entreprise", MSG "Relations avec les investisseurs"



NOUS COOPÉRONS DE FAÇON TRANSPARENTE AVEC LES AUTORITÉS ET LES INSTITUTIONS



Nous encourageons et soutenons le **dialogue et la coopération active avec les autorités et institutions** internationales, nationales et locales. Nous nous engageons à établir des relations avec les autorités fondées sur les principes d'équité et de transparence, dans le respect des programmes approuvés, de l'évaluation préventive des interventions et du partage des actions connexes. Eni s'engage également, si nécessaire, à exprimer sa préoccupation concernant les éventuelles criticités par rapport aux Droits de l'Homme qui pourraient surgir dans un pays hôte.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous ne faisons, n'encourageons ou ne favorisons pas des déclarations fausses ou presque vraies aux autorités et aux institutions

nous entretenons des relations avec les autorités et les institutions uniquement dans les limites de la compétence de notre fonction et de notre position et, dans tous les cas, nous n'agissons que si cela a été préalablement autorisé

nous ne versons pas de contributions aux partis, mouvements, comités et organisations politiques et syndicaux et nous n'utilisons pas de façon inappropriée le nom de notre société dans des interactions personnelles avec des partis, mouvements et comités politiques



LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "Nos partenaires institutionnels", "Déclaration sur le Respect des Droits de l'Homme"
- > Documents internes: MSG "Affaires institutionnelles", MSG "Affaires réglementaires"

NOUS COLLABORONS AVEC LES COMMUNAUTÉS DANS LESQUELLES NOUS OPÉRONS POUR CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE



Nous croyons en l'importance d'établir des relations et des partenariats solides et durables avec les communautés dans lesquelles nous opérons, afin de créer une valeur partagée qui durera dans le temps. Nous contribuons à soutenir le développement des pays hôtes en mettant en œuvre des programmes conformes aux framework stratégiques des Nations Unies, en partageant le savoir-faire et en favorisant les synergies et les collaborations avec les principaux acteurs internationaux de coopération.

❓ DOUTES ET SOLUTIONS

Face aux protestations de la communauté locale concernant le début de certaines activités sismiques, un représentant des autorités m'a suggéré de les ignorer, estimant que les plaintes se dissoudraient bientôt spontanément. Comment dois-je me comporter?

N'ignorez pas les plaintes. Il est nécessaire d'essayer d'établir un dialogue qui favorise la coopération mutuelle avec les stakeholder directement et/ou indirectement impliqués dans le cycle économique pour comprendre leurs demandes et leurs éventuelles réclamations.

DANS CETTE OPTIQUE:

dans toutes nos activités, depuis les premières évaluations de faisabilité, et en collaboration avec les communautés locales, nous prenons en compte les aspects environnementaux, sociaux, de santé et sécurité et le respect des Droits de l'Homme

nous promouvons des formes de consultation continue et transparente afin d'informer les communautés locales et de prendre en compte leurs attentes dans nos activités

nous travaillons avec les communautés, les organisations locales et les promoteurs de développement pour encourager une croissance locale autonome, permanente et durable, à la fois par des activités commerciales typiques du business et par des projets de développement local, cohérents avec notre vision, pour favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le développement socio-économique durable dans les contextes dans lesquels nous opérons

nous respectons les droits des personnes et des communautés, en reconnaissant et en valorisant leurs spécificités, notamment en ce qui concerne la culture, les modes de vie, les institutions, les liens avec la terre d'origine et les modèles de développement conformes aux normes internationales

nous adoptons des mesures de sécurité pour protéger les personnes et les biens en respectant les Droits de l'Homme des communautés locales



LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Le développement durable", "Déclaration sur le respect des Droits de l'Homme", "Accord-cadre mondial sur les relations industrielles au niveau international et sur la responsabilité sociale de l'entreprise"
- > Documents internes: MSG "Entreprise responsable et durable", MSG "Développement de Projets Industriels dans le domaine énergétique et environnemental", MSG "Sûreté"



Nous reconnaissons la nécessité d'intervenir activement dans la lutte contre le changement climatique. Pour cette raison **privilégier une transition énergétique low-carbon et socialement équitable**, tant en termes d'efficacité que de justice, **est une priorité stratégique pour nous ainsi qu'une ambition.**

Notre engagement à lutter contre le changement climatique comprend des solutions innovantes pour réduire l'impact de nos opérations grâce à **une utilisation efficace des ressources naturelles**, la **protection de la biodiversité et des ressources en eau**, et en soutenant des **actions d'atténuation et d'adaptation dans les contextes locaux** dans lesquels nous opérons. Nous sommes également engagés dans la recherche de solutions technologiques qui réduisent l'impact de nos produits et privilégient une approche circulaire.

Poursuivant notre **voie de décarbonisation vers un avenir low-carbon**, nous contribuons à construire un développement plus durable pour l'équilibre de la planète et le bien-être de la communauté.

An aerial photograph of a river winding through a lush, dense green forest. The river is a deep blue color, contrasting with the vibrant green of the trees. The forest appears to be a tropical or subtropical rainforest, with a high density of trees and vegetation. The river flows from the top left towards the bottom right of the frame.

ENVIRONNEMENT

**NOUS NOUS ENGAGEONS
À CONTRER LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET LEURS EFFETS**

NOUS SOUTENONS UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOW CARBON ET SOCIALEMENT ÉQUITABLE



Nous avons tous pour tâche de coopérer, chacun pour les activités relevant de sa compétence, à l'objectif de notre entreprise, de répondre avec des solutions concrètes, rapides et économiquement durables au double défi pour **lutter contre le changement climatique et donner accès à une énergie fiable et propre**, contribuant au développement des pays et à leur potentiel.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous nous engageons à contribuer à la définition et à la réalisation des objectifs d'entreprise d'efficacité des installations, de **réduction des émissions directes**, en promouvant un **bouquet énergétique à faible impact en carbone** et avec un engagement constant en faveur de la recherche et du développement

nous jouons un rôle actif sur la scène internationale en promouvant, conformément à notre stratégie, **des solutions diversifiées au problème du changement climatique**, y compris le développement de mécanismes flexibles qui favorisent le transfert de technologies vers les pays en voie de développement et l'identification de nouveaux outils pour réduire la déforestation

nous nous engageons à **créer des partenariats à long terme avec les pays et les communautés** qui nous hébergent, afin de construire ensemble un avenir dans lequel chacun pourra accéder aux ressources énergétiques de manière efficace et durable

nous promouvons des modèles de développement basés sur les principes de régénération de l'économie circulaire. Maximiser la récupération et la valorisation des déchets et rebuts afin de minimiser l'utilisation des ressources vierges et de réduire les gaspillages

LES RÈGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Le développement durable"
- > Documents internes: MSG "Recherche et développement technologique", MSG "HSE"



NOUS PROTÉGEONS L'ENVIRONNEMENT ET OPTIMISONS L'UTILISATION DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES



Nous nous engageons à agir de manière durable où que nous opérons **en minimisant les impacts environnementaux et en optimisant l'utilisation des ressources énergétiques et naturelles.** Nous menons nos activités en utilisant les ressources de manière responsable pour **ne pas pour compromettre les besoins des générations futures,** mais pour créer de la valeur pour nos stakeholder et pour la communauté.

DANS CETTE OPTIQUE:

chacun de nous, dans le cadre de ses fonctions, doit s'engager à participer activement au processus de prévention des risques et de protection de l'environnement. Un processus à gérer de manière intégrée selon les principes de précaution, de prévention, de protection et d'amélioration continue

nous favorisons le développement scientifique et technologique visant à protéger l'environnement

nous menons toutes nos activités dans le respect des réglementations applicables et adoptons les plus hautes normes et directives internationales en la matière, dans tous les contextes dans lesquels nous opérons



DOUTES ET SOLUTIONS

Dans le cadre de mes activités, j'ai réalisé que l'équipement est corrodé et pourrait libérer une substance dangereuse pour l'environnement en peu de temps ; je dois rapporter ce qui s'est passé mais je suis déjà en retard pour une réunion avec mon manager. Puis-je reporter le signalement?

Non, vous devez être concerné d'avertir immédiatement votre responsable de l'installation pour commencer les éventuelles opérations de mise en sécurité.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "Le développement durable", Politique "L'intégrité dans nos opérations"
- > Documents internes: MSG "HSE", MSG "Opérations"



Responsabilité, intégrité et transparence sont les valeurs qui guident notre gouvernance.

Nous définissons notre organisation et nos règles internes afin de respecter l'ensemble des lois, normes et réglementations nationales et internationales applicables dans toutes nos actions. **Nous luttons contre la corruption, nous opérons et négocions sans jamais compromettre notre honnêteté ou ni celle de l'entreprise.**

Nous pensons et agissons dans le respect de la légalité et dans le meilleur intérêt d'Eni. Nous répudions toute pratique de corruption, de collusion ou en conflit avec nos normes d'intégrité et de transparence. Nous générons de la valeur en soutenant un marché concurrentiel, en opérant de manière équitable et en luttant contre les pratiques illégales.

Nous évitons les conflits d'intérêts et les pratiques liées à l'exécution ou à la participation à l'exécution d'une fraude. Nous tenons la comptabilité de l'entreprise avec précision, protégeons et utilisons soigneusement les informations et les données personnelles auxquelles nous avons accès.

Grâce à notre Système de Contrôle Interne et de Gestion des Risques (SCIGR), nous contribuons à diffuser une culture de gestion des risques et d'exercice du contrôle qui nous permet de gérer de manière saine, correcte et consciente notre activité.





IN TE GRI TE

NOUS TRAVAILLONS
AVEC INTEGRITE

MAWP 2.67 bar
CAP 9500 LBS
MGW 18100 LBS
TARE 22000 LBS
MAX LBS 40000 LBS

CARU
00

NOUS PRÉVENONS ET GÉRON LES CONFLITS D'INTÉRÊT



Eni reconnaît et respecte le droit de son personnel de participer à des investissements, des affaires ou d'autres activités en dehors de celles menées dans l'intérêt d'Eni, à condition que ce soient des activités autorisées par la loi, compatibles et en tout cas pas en conflit avec les obligations prises envers Eni. En tout état de cause, les Personnes d'Eni protègent et promeuvent les intérêts de l'entreprise en prenant des décisions objectives, évitant dans la mesure du possible, les situations dans lesquelles des conflits d'intérêts pourraient survenir, en intervenant comme prévu par le Code. Dans le cadre de l'activité professionnelle, un conflit d'intérêts survient dans toutes les situations pouvant entraîner des comportements ou des décisions propres à générer un avantage immédiat ou différé même de nature non économique pour les Personnes d'Eni ou leur famille ou tout autres personnes avec lesquelles les Personnes d'Eni entretient des relations personnelles ou professionnelles étroites. Par conséquent, sont considérées comme situations de conflit d'intérêts, même potentielles, celles dans lesquelles les intérêts personnels susmentionnés :

- > peuvent interférer avec la capacité de la Personne de prendre des décisions et/ou à effectuer des évaluations impartiales dans l'intérêt d'Eni
- > peuvent être favorisés par les Personnes d'Eni en raison de leur position au sein de l'entreprise par des informations auxquelles ils ont accès.

A CE TITRE, EN TANT QUE PERSONNES D'ENI:

nous nous abstenons impérativement d'intervenir dans les processus d'enquête, de prise de décision ou de contrôle qui peuvent même potentiellement conduire à des situations de conflit

nous signalons les situations de conflit, même potentielles, par écrit à notre responsable ou à l'organisme concerné

en particulier, nous signalons les situations et activités dans lesquelles nous-mêmes ou, à notre connaissance, les membres de notre famille ou des personnes avec lesquelles nous entretenons des relations personnelles ou commerciales étroites, sont détenteurs d'intérêts économiques et financiers dans le contexte des fournisseurs, des clients, des concurrents, des tiers ou des sociétés mères ou sociétés contrôlées, ou ils occupent des fonctions d'administration, de contrôle ou de direction

Le conjoint, le partenaire, les parents, les enfants, les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles, les petits-enfants et les cousins germains de la personne et de son conjoint ou de son partenaire sont considérés comme des membres de la famille ; le conjoint ou le partenaire de chacune de ces personnes est également considéré comme un membre de la famille.

LA GESTION D'UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

À la suite du signalement d'un conflit d'intérêt, même potentiel

- ▶ le responsable, avec le soutien éventuel des unités compétentes et de la fonction Conformité Intégrée, ou de l'organisme concerné, identifie les mesures appropriées pour garantir, dans la situation spécifique, la transparence et l'exactitude du comportement dans l'exécution des activités et en tout cas sans préjudice dans la mesure du possible, des intérêts de la personne
- ▶ au terme de cette activité, le responsable ou l'organisme auquel il appartient communiquent des instructions spécifiques pour la gestion du conflit d'intérêts

Eni adopte également des règles pour garantir la **transparence et l'exactitude**, de manière substantielle et procédurale, des transactions avec intérêts des administrateurs et des commissaires aux comptes et des transactions avec les parties liées.

En tout état de cause, dans l'exercice de ses responsabilités, les Personnes d'Eni doivent agir de manière équitable et impartiale dans toute situation dans laquelle un conflit d'intérêts pourrait survenir, dans le plein respect des principes et du contenu du Code.



DOUTES ET SOLUTIONS

- 1) Mon père vient d'obtenir un poste de direction dans une entreprise concurrente. Que dois-je faire?

Il existe un conflit d'intérêts potentiel, une analyse approfondie est appropriée. Vous devez rapidement signaler la situation à votre responsable et attendre les instructions.

- 2) Je fais partie d'une commission qui sélectionne les candidats au recrutement Eni. Le fils de mon compagnon participe à la sélection. Que dois-je faire?

Informez immédiatement la commission et votre responsable de la situation de conflit

d'intérêts et abstenez-vous de tout processus décisionnel, en attendant les instructions.

- 3) Ma fille travaille pour l'entreprise qui fournit des services de traduction pour Eni. Puis-je participer à l'enquête préliminaire, sans pouvoir de décision, pour un appel d'offres de services de traduction auquel l'entreprise de ma fille participe également?

Même si vous n'avez aucun pouvoir de décision, votre participation à l'enquête peut entraver la prise de décisions impartiales. Pour cette raison, vous devez vous abstenir sans délai des activités, signaler la situation de conflit d'intérêts à votre responsable et attendre les instructions.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- ▶ Documents publics: MSG "Lutte contre la corruption", MSG "Opérations impliquant les intérêts des administrateurs et des commissaires aux comptes et transactions avec des parties liées"
- ▶ Documents internes: MSG "Procurement", MSG "Ressources humaines"

NOUS COMBATTONS LA CORRUPTION



Conformément au principe de "tolérance zéro", nous interdisons et nous nous opposons à toute forme de corruption en faveur de quiconque, sans exception. Nous avons adopté des règles et des contrôles pour prévenir et combattre le risque de corruption dans l'exercice de nos activités. Nous croyons fermement que la corruption, en plus d'être un phénomène illégal, puisse freiner le développement économique, miner les activités commerciales légitimes, fausser la concurrence loyale, détruire la réputation de l'entreprise et exposer les entreprises et les personnes à des risques élevés.

? DOUTES ET SOLUTIONS

Lors d'un appel d'offres pour l'attribution d'un contrat de prestation de services, pour lequel je suis chargé d'évaluer les propositions, je reçois une bouteille de champagne en cadeau de l'une des entreprises participantes. Puis-je accepter le cadeau?

Non, vous devez refuser le cadeau et suivre la procédure prévue par le règlement intérieur sur les cadeaux et l'hospitalité. La conduite du candidat à l'appel d'offres pourrait être interprétée par un observateur impartial comme exclusivement motivée par le désir d'exercer une influence induue dans votre évaluation des propositions.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: MSG "Lutte contre la corruption"

DANS CETTE OPTIQUE:

nous n'offrons, ni ne promettons, ni n'acceptons en aucun cas d'avantages économiques dans le but d'accélérer, de favoriser ou de faciliter la conduite d'une activité d'une manière incorrecte

nous interdisons les facilitation payment

nous n'offrons ni n'acceptons, en aucune circonstance, aucune forme de cadeau ou d'hospitalité qui pourrait être interprétée par un observateur tiers et impartial, comme dépassant les pratiques commerciales ou de courtoisie professionnelle normales, ou en tout cas visant à influencer indûment une décision ou activité

nous nous assurons de la fiabilité éthique et de la réputation de nos partenaires commerciaux potentiels, en vérifiant au préalable tous nos contreparties et en leur demandant de s'engager à partager et à respecter nos principes anti-corruption

si une situation nous semble suspecte, il faut en informer immédiatement notre responsable ou l'unité Anti-Corruption



SAVIEZ VOUS QUE...

Un risque que vous pouvez encourir, en particulier dans les pays où cela est considéré comme une pratique presque normale, est la demande de ce qu'on appelle les facilitation payment.

Les **facilitation payment** sont les paiements non officiels versés aux agents publics dans le but d'accélérer, de favoriser ou, plus généralement, de faciliter l'exécution d'une activité de routine.



NOUS GARANTISSONS À NOS STAKEHOLDER LA TRANSPARENCE ET L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS



L'attention que nous portons à la fourniture d'informations précises, opportunes et complètes se traduit également par un **engagement constant envers l'exactitude des livres comptables**. Nous nous assurons que tous les documents de l'entreprise, y compris les états financiers, les rapports non financiers, les contrats et les accords, fournissent avec précision une représentation fidèle des faits.

DANS CETTE OPTIQUE:

dans les cas où notre travail l'exige, nous tenons **clairement des registres comptables véridiques et corrects**, en veillant à ce qu'aucun comportement ne puisse affecter la transparence et la traçabilité des informations des états financiers et en appliquant les processus et contrôles appropriés

nous conservons une documentation adéquate de l'activité réalisée afin de permettre un enregistrement comptable facile et rapide, l'identification des différents niveaux de responsabilité ainsi que la répartition et la séparation des tâches, pour la reconstruction précise de l'activité

pour chaque document d'entreprise, nous ne falsifions, n'omettons ni n'altérons aucune information



LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "La global compliance", Politique "Le développement durable"
- > Documents internes: MSG "Système de contrôle interne d'Eni de l'information financière", MSG "Finance", MSG "Entreprise responsable et durable"

NOUS OPÉRONS SUR LES MARCHÉS AVEC LOYAUTÉ ET ÉQUITÉ ET DANS LE RESPECT DES RÈGLES



Nous croyons à la liberté d'entreprendre et à la libre concurrence et nous nous inspirons des principes de loyauté et équité, poursuivant notre succès, à la fois en proposant des produits et services de qualité à des conditions concurrentielles et en adoptant des logiques de marché dans la gestion des relations avec les fournisseurs. Nous croyons également que notre comportement ne doit en aucun cas promouvoir ou tolérer de quelque manière que ce soit des violations des Droits de l'Homme et d'autres activités illégales, telles que le blanchiment d'argent et toute forme de financement du terrorisme. Nous nous engageons donc à garantir, par notre comportement, le plein respect et l'efficacité des restrictions et limites fixées par la législation nationale et internationale en matière de sanctions économiques et financières et contrôle du commerce.



SAVIEZ-VOUS QUE...

L'évolution rapide du cadre politique international rend de plus en plus courant pour les États et les organisations internationales le recours à des mesures coercitives visant à faire face à des scénarios de crise par l'adoption de mesures réglementaires prévoyant des interdictions et d'autres mesures restrictives dans les transactions économiques, financières et commerciales à l'égard de certains sujets ou pays (en bref également «Sanctions»): la Conformité en matière de sanctions économiques et financières et contrôle du commerce vise à assurer le respect de ces dispositions dans le cadre des activités de l'entreprise. Cela comprend, par exemple, les interdictions d'effectuer des transactions avec certaines contreparties commerciales figurant sur des listes publiques spécifiques ou l'interdiction de fournir des armes en faveur de certains pays ou organisations.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous respectons la réglementation pour protéger la concurrence ("lois antitrust"), en nous opposant à toute forme de restriction illégale de la concurrence

nous ne tolérons aucune pratique collusoire avec les concurrents dans la définition des stratégies commerciales, en particulier en ce qui concerne les prix, les quantités de production, les marchés d'action et la participation aux appels d'offres

nous n'abusons pas de notre pouvoir lorsque nous nous trouvons en position dominante sur le marché

nous exerçons nos activités dans le respect des réglementations applicables en matière de sanctions économiques et financières ainsi qu'en matière de contrôle du commerce, notamment en vérifiant préalablement toutes nos contreparties et en exigeant de nos partenaires contractuels le même degré de diligence

LES RÈGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "La global compliance"
- > Documents internes: MSG "Antitrust", MSG "Sanctions Économiques et Financières", MSG "Pratiques du marché et réglementation financière", MSG "Abus des Informations de Marché (Émetteurs)"

NOUS PROTÉGEONS LE DROIT À LA PRIVACY DE NOS STAKEHOLDER



Dans le cadre de nos activités, nous collectons une quantité importante de **données personnelles et informations confidentielles**. Nous nous engageons à les traiter conformément aux lois sur la protection des données et de confidentialité des informations, ainsi qu'aux **meilleures pratiques applicables** dans les juridictions dans lesquelles nous opérons.

Nous protégeons donc le droit à la **privacy** de nos personnes, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux et de tous ceux avec qui nous entretenons des relations, en n'utilisant les données personnelles qu'à des **finalités définies et appropriées**. Nous transmettons à nos stakeholder ce **sentiment de confiance** qui ne peut être préservé que par un **comportement vertueux** et conforme à nos principes.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous plaçons constamment en premier lieu la **sécurité** lorsque nous sélectionnons, définissons et utilisons les procédures, y compris informatiques, destinées au traitement des données personnelles et des informations confidentielles, pour protéger les droits et libertés fondamentales et la dignité de la personne concernée

nous maintenons la **plus grande attention** lorsque nous collectons, stockons, utilisons, traitons, communiquons et divulguons des **données personnelles**, sachant qu'elles ne doivent être utilisées qu'à des fins légitimes d'entreprise, en veillant à garantir leur protection, intégrité et confidentialité, conformément aux dispositions des lois applicables et de nos procédures



DOUTES ET SOLUTIONS

J'ai envoyé par erreur un fichier contenant les données personnelles des clients d'Eni à un fournisseur externe plutôt qu'au directeur marketing car les deux portent le même nom. Que dois-je faire?

Contactez immédiatement votre responsable pour l'informer de l'incident et envoyez une communication à l'adresse Data_breach@eni.com pour signaler l'accident.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les "**données personnelles**" sont constituées par toutes les informations qui identifient ou rendent identifiables, directement ou indirectement, une personne physique et qui peuvent fournir des indications sur ses caractéristiques, ses habitudes, son style de vie, ses relations personnelles, sa situation économique, les éléments caractéristiques de son identité, etc., et ceux relatifs aux condamnations pénales et aux délits (par exemple casier judiciaire et procès en instance).

Les données personnelles comprennent les données dites "**données sensibles**", telles que les informations personnelles et de contact liées à l'origine ethnique ou raciale, les convictions personnelles, religieuses et philosophiques ou autres, les opinions politiques et l'appartenance à des partis, syndicats, associations ou organisations à caractère religieux, philosophique, politique ou syndical, ainsi que des données à caractère personnel propres à divulguer l'état de santé et la vie sexuelle.



LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX'

- > Documents publics: Politique "La global compliance"
- > Documents internes: MSG "Respect de la vie privée et protection des données"

Nous sommes conscients que notre travail est étroitement lié à l'utilisation des actifs de l'entreprise et à l'échange d'une grande quantité d'informations dont la gestion et la communication comportent une série de risques. Pour cette raison, nous **assurons la tutelle et la protection des ressources de l'entreprise, les informations et la propriété intellectuelle, ainsi que tout comportement illégal ou toute utilisation abusive**, qui pourraient nuire à notre entreprise, y compris sa réputation, et dans certains cas, donner à nos concurrents un avantage injuste. Nous nous engageons à **protéger notre histoire, à préserver notre image et à gagner et conserver la confiance de nos stakeholder** chaque jour, partout où nous opérons.





RES SOUR CES

**NOUS RESPECTONS
ET NOUS PROTEGEONS
LES RESSOURCES
DE NOTRE ENTREPRISE**

NOUS UTILISONS CORRECTEMENT LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE



Chacun de nous est responsable de l'utilisation appropriée et correcte des actifs mis à disposition par la société pour la bonne exécution des prestations de travail. Nous sommes donc tous appelés à garantir leur intégrité, en les protégeant contre le vol, les abus, le sabotage, la perte ou les dommages.

DANS CETTE OPTIQUE:

nous nous efforçons de favoriser, grâce à l'application de technologies avancées et de normes de gestion et techniques élevées, les **meilleurs niveaux de sécurité de processus et l'intégrité de nos infrastructures** au cours du cycle de vie complet de l'actif

nous surveillons les conditions d'exploitation de l'actif et signalons toute situation pouvant représenter un danger non correctement appréhendé

une utilisation personnelle limitée des actifs attribués à chaque personne est autorisée tant qu'elle n'affecte pas le rendement au travail, ne nuit pas à l'environnement et est conforme à nos règles internes



DOUTES ET SOLUTIONS

Pour augmenter la production, puis-je proposer à mon responsable le délai d'une maintenance programmée d'un appareil uniquement parce que ce dernier ne présente pas de dysfonctionnements?

Non, avant de retarder une maintenance, il est toujours nécessaire d'acquérir tous les éléments utiles pour avoir une image complète des conditions réelles du matériel afin d'éviter d'éventuels dysfonctionnements.



SAVIEZ-VOUS QUE...

Nos systèmes d'**information technology** sont une composante essentielle de nos activités commerciales et sont fournis à des fins commerciales autorisées. Toute information que nous créons, partageons ou téléchargeons sur les systèmes d'information d'Eni appartient à l'entreprise. À cet égard, cette dernière se réserve le droit de surveiller, enregistrer, divulguer, vérifier et supprimer à tout moment, sans notification préalable et dans la mesure permise par la loi, les données présentes sur les systèmes d'information liés à son activité.

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Nos actifs corporels et incorporels"
- > Documents internes: MSG "HSE", MSG "Sûreté", MSG "Ressources humaines", MSG "Opérations"

NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous assurons la gestion correcte, interne et externe, de toutes les informations de l'entreprise qui, si elles sont mal divulguées, peuvent affaiblir la compétitivité de l'entreprise et nuire à sa réputation. **Toutes les informations de l'entreprise, sauf autorisation préalable de divulgation externe, doivent être considérées comme confidentielles et, pour cette raison, classées et protégées.** Nous avons tous la responsabilité de reconnaître, de protéger et de défendre la propriété intellectuelle d'Eni et de respecter celle des tiers.

DANS CETTE OPTIQUE:

les relations avec les médias sont exclusivement réservées aux fonctions et aux figures de l'entreprise déléguées à cet effet ; nous ne diffusons pas de données ou d'actualités concernant Eni sans que cette diffusion n'ait été préalablement acceptée et autorisée par l'entreprise

nous assurons la bonne gestion des informations de l'entreprise et, en particulier, des informations privilégiées, en référence aux questions d'abus d'informations de marché, d'espionnage industriel ou de sabotage: tout comportement pouvant constituer ou même uniquement faciliter un abus de marché, est formellement interdit

nous veillons également au respect des règles de conduite dans la gestion des informations pouvant être privilégiées pour des tiers

nous identifions et signalons toute violation, même potentielle, de la propriété intellectuelle d'Eni et nous ne violons pas les droits de propriété de tiers

nous garantissons un système efficace de gestion de la sécurité informatique: nous protégeons le patrimoine informatique de l'entreprise, de ses clients, des autres stakeholder et la sécurité de nos transactions



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les informations de la société sont classées en fonction de leur niveau de criticité à savoir des dommages résultant de leur divulgation non autorisée et/ou de leur utilisation illégale. Les informations jugées critiques peuvent comprendre: plans et stratégies d'entreprise, prix, informations sur les ventes, recherche, développement de nouveaux produits, activités de marketing, coûts des produits, salaires et bénéfices, profits, prévisions, restructurations majeures, acquisitions potentielles, changement d'auditeur, changements organisationnels et managériaux importants.

Les "informations privilégiées" tant lorsqu'elles concernent Eni que lorsqu'elles se réfèrent à d'autres sociétés, sont des informations précises et non publiques, dont la divulgation au public pourrait avoir un effet significatif sur le prix des instruments financiers cotés de la société. Il est donc nécessaire de limiter leur communication uniquement à ceux qui ont besoin de les connaître pour des raisons professionnelles.

LES RÈGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Nos actifs corporels et incorporels", Politique "La Gestion de l'Information"
- > Documents internes: MSG "Sûreté", MSG "ICT", MSG "Abus des Informations de Marché (Émetteurs)", MSG "Pratiques du marché et réglementation financière", MSG "Recherche et développement technologique"

NOUS PROTÉGEONS NOTRE RÉPUTATION

Notre réputation représente la considération et la mémoire sociale que les stakeholder ont de l'entreprise et de ses activités. C'est une fonction déterminante de notre histoire, de notre comportement et des résultats que

nous obtenons. Nous nous engageons à **protéger notre réputation**, en agissant dans le respect des principes du Code Éthique et pour **sauvegarder notre capital relationnel**, tenant en compte les attentes de nos stakeholder.



DANS CETTE OPTIQUE:

- nous adoptons des comportements d'excellence en nourrissant notre capital relationnel
- nous nous engageons à utiliser la marque Eni conformément à notre mission et à toujours l'associer à des activités et événements conformes aux valeurs d'Eni exprimées dans le Code Éthique, en contrastant leur utilisation inappropriée ou non autorisée
- nous sommes conscients que chaque action que nous effectuons sur les réseaux sociaux est de notoriété publique et ne doit même pas potentiellement nuire à la réputation d'Eni

LES REGLEMENTS ENI FONDAMENTAUX*

- > Documents publics: Politique "Nos actifs corporels et incorporels"
- > Documents internes: MSG "Communication extérieure", MSG "Gestion de l'identité"



MECANISMES DE MISE EN OEUVRE

PROMOTION ET DIFFUSION DU CODE ÉTHIQUE

Le Code Éthique est mis à la disposition de tous les stakeholder et peut être consulté sur les sites internet et intranet d'Eni S.p.A. et de ses sociétés contrôlées. Le Code Éthique est également délivré à tous les employés d'Eni S.p.A. et des sociétés contrôlées au moment de l'embauche et diffusé à nouveau en cas de modifications ou de mises à jour.

Les sociétés contrôlées reçoivent et adoptent

le Code Éthique. Les représentants désignés par Eni dans les organes sociaux des sociétés non contrôlées, consortiums et joint-venture promeuvent les principes et le contenu du Code Éthique dans leurs domaines de compétence respectifs.

La fonction Conformité Intégrée s'engage également à assurer la diffusion correcte et efficace des principes contenus dans le Code Éthique, en promouvant leurs connaissances également par le biais de programmes de communication et de formation spécifiques, afin de garantir que chacun soit correctement informé du contenu du Code Éthique et que ce contenu soit aligné avec



l'évolution de la législation et conforme aux choix de l'entreprise. Chacun d'entre nous peut également contacter la fonction Conformité Intégrée pour obtenir des clarifications concernant le contenu du Code, étant entendu que la détection de toute violation sera gérée dans le cadre du processus de signalement.

Le Code et ses amendements ultérieurs sont approuvés par le Conseil d'administration d'Eni S.p.A, sur proposition de l'Administrateur Délégué en accord avec le Président, après avis du Collège des Commissaires aux Comptes et du Comité de Contrôle et des Risques.

Respectons quotidiennement notre Code Éthique, nos politiques, les lois et réglementations applicables. Mais pas uniquement. Suivons notre bon sens. Si quelque chose ne nous semble pas correct ou nous semble susceptible de mettre en danger notre entreprise, nos collègues ou nos clients, nous dénonçons. Chaque fois que nous exprimons un doute ou une préoccupation, nous aidons à préserver notre réputation et permettons à notre entreprise de continuer à prospérer.



SIGNALEMENTS

Si nous pensons que quelqu'un n'applique pas ou est sur le point de violer l'un des principes du Code Éthique, nous avons le devoir de le signaler. Eni examine sérieusement tous les signalements de violations présumées du Code Éthique ou de la loi applicable et les analyse sans délai.

Nous devons toujours nous sentir libres d'exprimer une crainte ou d'attirer l'attention sur un fait qui peut avoir des implications éthiques. Eni ne tolérera en aucun cas aucune forme de représailles contre quiconque a soulevé des préoccupations de bonne foi et ne prendra en aucun cas ou ne menacera aucune action défavorable ou discrimination d'aucune sorte contre ceux qui signalent des actes répréhensibles ou expriment des préoccupations concernant des questions éthiques.

Les canaux pour signaler les violations potentielles du Code Éthique sont indiqués dans cet encadré et la référence normative pour leur gestion est la procédure spécifique "Annexe C - Signalements, même anonymes, reçues par Eni S.p.A. et par des sociétés contrôlées en Italie et à l'étranger".

► CANAUX DE COMMUNICATION:

- Sites internet et intranet d'Eni:
www.eni.com
myeni.eni.com
- par courrier postale à l'adresse:
Eni SpA, Direzione Internal Audit,
P.le E. Mattei 1, 00144, Rome, Italie
- par fax au numéro: +39 06 598.27335
- par courrier électronique:
segnalazioni@eni.com, ou
whistleblowing@eni.com
- messagerie vocale d'Eni:
le numéro national +39 06 598.27323
le numéro vert national 8006020099
les numéros des pays dans lesquels Eni opère publiés
sur le site web d'Eni dans l'onglet "Signalements"
- dans les sièges sociaux qui ne permettent pas un accès généralisé aux postes informatiques, les fonctions HR Business Partner responsables garantissent la présence d'outils alternatifs pour la collecte des signalements (ex: boîtes aux lettres dédiées "yellow box")

SYSTÈME DISCIPLINAIRE ET RECOURS CONTRACTUELS

Le respect des règles du Code Éthique et des instruments réglementaires de l'entreprise doit être considéré comme un élément essentiel des obligations contractuelles que nous avons assumées.

Pour les Personnes d'Eni, la violation des principes et du contenu du Code Éthique constitue un non-respect des obligations principales de la relation de travail ou une infraction disciplinaire, avec toutes les

conséquences juridiques également en ce qui concerne la préservation de la relation de travail, conformément au principe de gradualité, et peut conduire à une indemnisation pour tout dommage résultant de la violation elle-même.

Pour tous les autres destinataires du Code Éthique, en cas de violation des principes et du contenu du Code, les recours contractuels prévus en vertu et aux fins de la loi applicable seront activés.



Eni SpA

Siège social

Piazzale Enrico Mattei, 1 – Rome – Italie

Capital social : 4 005 358 876,00 € entièrement libéré

Registre du Commerce de Rome,

Code fiscal 0048496060588

Autres Sièges

Via Emilia, 1

San Donato Milanese (MI) - Italie

Piazza Ezio Vanoni, 1

San Donato Milanese (MI) - Italie

Mise en page, pagination et supervision

K-Change - Rome



eni.com